

Dragages d'entretien dans la rade de
Lorient et clapage des sédiments de
qualité immergeable

DEMANDE D'AUTORISATION
DE LORIENT AGGLOMERATION

Octobre 2018



www.setec.fr

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable : en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des indications et énonciations de **Setec in vivo** ne saurait engager la responsabilité de celle-ci.

Crédit photographique : Setec in vivo (sauf mention particulière)

Auteurs

Françoise LEVEQUE	Rédaction
Séverine COUPPA	SIG, cartographie

setec in vivo
siège social : Immeuble Central Seine
42-52 quai de la Râpée
CS 7120
75 583 Paris cedex 12
France

Tél. +33 1 82 51 55 55
invivo@setec.fr

Agence de La Forêt-Fouesnant
Z.A La Grande Halte
29 940 La Forêt-Fouesnant
France

Tél. + 33 2 98 51 41 75

Agence de Marseille
4 place Sadi Carnot
13 002 Marseille
France

Tél. + 33 4 86 15 61 80





Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
1 INTRODUCTION	4
1.1 CONTEXTE	4
1.2 ARTICULATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION	5
2 PRESENTATION DE LORIENT AGGLOMERATION	6
2.1 PRESENTATION GENERALE	6
2.2 ENJEUX DES OPERATIONS DE DRAGAGE POUR LORIENT AGGLOMERATION	7
2.2.1 <i>Au niveau des ports de plaisance de Kernevel, Lorient centre, Port-Louis et Ban-Gâvres</i>	7
2.2.2 <i>Au niveau du pôle course au large de Lorient La Base</i>	8
3 DESCRIPTION DU PROJET	10
3.1 LOCALISATION DES SITES DE TRAVAUX	11
3.1.1 <i>Sites de dragage</i>	11
3.1.2 <i>Site d'immersion</i>	11
3.2 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES TRAVAUX	14
3.2.1 <i>Qualité des sédiments à draguer</i>	14
3.2.1.1 <i>Granulométrie</i>	14
3.2.1.2 <i>Qualité chimique</i>	14
3.2.2 <i>Volumes à draguer</i>	15
3.2.3 <i>Volumes à claper</i>	16
4 FICHE SIGNALÉTIQUE ET DOCUMENTAIRE	17
5 ANNEXE : PRESENTATION DES SITES DE DRAGAGE POUR LORIENT AGGLOMERATION	18

...



1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

Des dragages d'entretien et d'aménagements sont régulièrement effectués par les principaux maîtres d'ouvrages portuaires de la rade de Lorient : Région Bretagne, Lorient Agglomération, NAVAL GROUP et Compagnie des Ports du Morbihan.

En cohérence avec la Charte de dragage des ports bretons, le Schéma de référence des dragages du Morbihan, le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) Loire-Bretagne et les SAGE (schéma d'aménagement et de gestion) Blavet et Scorff, les quatre principaux maîtres d'ouvrage de la rade de Lorient se sont associés pour une **gestion concertée des opérations de dragage d'entretien de la rade de Lorient** pour les 10 années à venir (2019-2028).

Cette démarche engagée fin 2015 a pour objectifs :

- **L'harmonisation des pratiques** autour des opérations de dragage ;
- **La planification des opérations de dragage** pour les 10 années à venir ;
- La mise en place d'une **gouvernance** pour permettre une meilleure communication et une meilleure concertation autour des opérations de dragage entre les maîtres d'ouvrage ;
- La **mutualisation des moyens** pour les études préliminaires, pour les dragages, pour les suivis environnementaux... ;
- **L'obtention commune d'autorisations décennales pour le dragage de 14 sites portuaires (toutes qualités de sédiment confondues) et le clapage des sédiments de dragage de qualité immergeable** (les autres filières de destination des sédiments feront l'objet de dossiers complémentaires spécifiques le cas échéant).

Les réflexions menées au cours de l'année 2016 ont donné le jour à un **Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD)** qui formalise les différentes conclusions et engagements pris par les quatre maîtres d'ouvrage.

Par ailleurs, afin d'obtenir des autorisations décennales communes pour le dragage de 14 sites portuaires (toutes qualités de sédiment confondues) et le clapage des sédiments de dragage de qualité immergeable, les quatre maîtres d'ouvrage se sont regroupés pour réaliser des **demandes simultanées d'autorisation décennale autour d'une instruction commune**.

Ce document constitue la demande d'autorisation décennale de Lorient Agglomération pour :
- La réalisation sur les 10 années à venir des dragages d'entretien des 5 sites portuaires gérés par Lorient Agglomération dans la rade de Lorient ;



- Le clapage des sédiments dragués de qualité immergeable sur le site d'immersion situé au Nord-Ouest de l'île de Groix.

1.2 ARTICULATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

Le dossier de demande d'autorisation est articulé de la manière suivante :

Articulation du dossier de demande d'autorisation	Chapitre
Pièce n°1 : Le nom et l'adresse du demandeur, ainsi que son numéro SIRET.	Cf. § 2 du présent dossier
Pièce n°2 : L'emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés.	Cf. § 3.1 du présent dossier
Pièce n°3 : La nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés	Cf. § 3.2 du présent dossier, et § 2 de l'étude d'impact
ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés.	Cf. § 4 du document d'introduction
Pièce n°4 : Un document a) Indiquant les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes, du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en œuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques ;	Cf. § 4 de l'étude d'impact
b) Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000 ;	Cf. § 6 de l'étude d'impact
c) Justifiant, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et avec les dispositions du plan de gestion des risques d'inondation mentionné à l'article L. 566-7 et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10 ;	Cf. § 9 de l'étude d'impact
d) Précisant s'il y a lieu les mesures correctives ou compensatoires envisagées.	Cf. § 5 de l'étude d'impact
Lorsqu'une étude d'impact est exigée en application des articles R. 122-2 et R. 122-3, elle est jointe à ce document, qu'elle remplace si elle contient les informations demandées.	Fait
Pièce n°5 : Les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus ;	Cf. § 10 de l'étude d'impact
Pièce n°6 : Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles mentionnées aux 3° et 4°.	Cf. planches et figures fournies dans les dossiers.

2 PRESENTATION DE LORIENT AGGLOMERATION

Le pétitionnaire est Lorient Agglomération.

	Lorient agglomération
	Maison de l'Agglomération
	Quai du Péristyle
	CS 20001
	56 314 LORIENT Cedex
	Tél : 02 90 74 71 00
	n° SIRET : 200 042 174 00090

2.1 PRESENTATION GENERALE

Lorient Agglomération est une communauté d'agglomération qui regroupe à ce jour 25 communes sur le territoire de Lorient.



Figure 1 : Territoire de Lorient Agglomération

Lorient Agglomération exerce au total une vingtaine de responsabilités (ou compétences) dans le domaine du développement économique, des transports, de l'environnement ou de l'habitat. Dans le cadre de ses compétences liées au développement économique maritime, **Lorient Agglomération est concessionnaire de six ports de plaisance** : Lorient centre, Kernevel, Lorient La Base, Ban-Gâvres, Port-Louis et Guidel. L'exploitation de ces ports fait l'objet d'une délégation de service public actuellement attribuée à la Sellor, société d'économie mixte créée en 1988 qui gère les équipements de loisirs de Lorient Agglomération. Lorient Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement et d'entretien, ainsi que celle des dragages d'entretien.

2.2 ENJEUX DES OPERATIONS DE DRAGAGE POUR LORIENT AGGLOMERATION

Dans la rade de Lorient, Lorient Agglomération gère les ports de plaisance de Kernevel (commune de Larmor-Plage), Lorient La Base, Lorient centre, Port-Louis et Ban-Gâvres (commune de Gâvres).

2.2.1 Au niveau des ports de plaisance de Kernevel, Lorient centre, Port-Louis et Ban-Gâvres

D'une manière générale, les ports de plaisance constituent une porte d'entrée à la mer pour les particuliers. Les ports de plaisance de la rade de Lorient accueillent donc à l'année les particuliers possédant un bateau, mais également des loueurs de bateaux, ainsi que les professionnels de la mer proposant sorties en mer et formations (permis bateau) et les professionnels de la course au large. L'ensemble des ports propose également des places réservées aux bateaux visiteurs.



Photo 1 : Vue du port de Kernevel (Sellor)



Tout usager ayant une place au port paie au gestionnaire du port une redevance annuelle en échange d'une qualité de service : amarrage, eau et électricité... L'accessibilité au port est un critère important : un port accessible uniquement à certaines heures de la marée n'est pas aussi attractif qu'un port accessible à toutes heures. A ce sujet, les ports de plaisance sous compétence de Lorient Agglomération sont tous reconnus comme des ports à flot.

Les ports de plaisance contribuent à l'économie locale en faisant vivre de nombreux autres prestataires : petits commerces, restaurants, bars, entreprises de manutention et de réparation navale, magasins d'accastillage...etc. Les ports de plaisance contribuent également à la vie locale en tant que lieu d'attractivité et d'animations. Ils sont également la porte d'entrée aux plaisanciers étrangers qui viennent faire une escale touristique ou technique dans le port, faisant ainsi travailler les professionnels locaux du tourisme ou du nautisme.

Le maintien dans les ports de plaisance de cotes d'exploitation suffisantes pour permettre une bonne qualité de service est donc un enjeu important pour Lorient Agglomération. Il conditionne la qualité et la réputation du port, à la fois pour les usagers présents à l'année, mais aussi pour les bateaux visiteurs.

2.2.2 Au niveau du pôle course au large de Lorient La Base

Le pôle course au large du port de Lorient La Base est un pôle d'excellence conçu et équipé de façon à accueillir les professionnels du nautisme, les événements nautiques et les grandes unités telles que navires scientifiques (Tara) et monocoques et multicoques de la course au large. Le port de Lorient La Base accueille ainsi les équipes techniques des navires, contribuant ainsi à faire travailler les professionnels du port et de ses environs (logement, repas, prestations techniques...etc). Les événements nautiques qui y sont organisés attirent plusieurs milliers de personnes et contribuent à l'attractivité de la ville de Lorient comme territoire tourné vers la mer.



Photo 2 : Vue du port de Lorient La Base lors d'un événement nautique



L'accessibilité au port et la sécurité du navire sont des critères importants pour des navires extrêmement techniques qui ont parfois un tirant d'eau de plusieurs mètres (jusqu'à 4,50 mètres pour les Imocas engagés sur le Vendée Globe).

Le maintien dans le port de Lorient La Base de cotes d'exploitation suffisantes pour permettre une bonne qualité de service est donc un enjeu majeur pour Lorient Agglomération. Il conditionne la qualité et la réputation du port, qui accueille des navires du monde entier.



3 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- La réalisation sur les 10 années à venir des **dragages d'entretien des 5 sites portuaires** gérés par Lorient Agglomération dans la rade de Lorient ;
- **Le clapage des sédiments dragués de qualité immergeable** sur le site d'immersion situé au Nord-Ouest de l'île de Groix.

Tous les besoins de dragages d'entretien, qu'ils concernent des sédiments de qualité immergeable ou non immergeable, sont présentés dans les présents dossiers de demande d'autorisation décennale.

Le pétitionnaire tient à rappeler que toutes les filières de gestion des sédiments dragués (à terre et en mer), autres que le clapage sur le site d'immersion au Nord-Ouest de l'île de Groix, ne sont pas intégrées dans l'étude d'impact du projet : celle-ci doit en effet porter sur des projets suffisamment précis pour permettre une évaluation environnementale pertinente de ceux-ci.

Ainsi, la programmation de dragages de sédiments sableux de qualité immergeable déclenchera une étude spécifique pour cette filière, si elle se présente.

Quant aux sédiments de qualité non immergeable, la stratégie de gestion intégrée des sédiments de dragage de la rade de Lorient vise, en priorité, une **filière locale de gestion à terre**, avant d'envisager d'exporter hors du territoire ces matériaux (vers le site de Tohannic près de Vannes, voire de Changé (53) par exemple). Au moment du dépôt du dossier en février 2017, la définition d'une telle filière locale était au stade des études de faisabilité, sans qu'aucun scénario ne soit validé. Il paraissait donc prématuré, et même déraisonnable, de fonder une évaluation environnementale du projet sur ce qui n'était encore que des hypothèses de travail.

C'est la raison pour laquelle le pétitionnaire a décidé de limiter le périmètre du projet aux seuls **sédiments de qualité immergeable gérés par immersion (ou clapage) sur le site dédié au nord-ouest de l'île de Groix**. En revanche, pour ne pas laisser penser que l'ensemble des sédiments seraient immergés sans discrimination de qualité, et parce que le pétitionnaire a pleinement conscience des enjeux environnementaux associés à la gestion à terre de sédiments, il a été décidé d'en présenter les filières possibles et d'acter que des études complémentaires seraient nécessaires pour autoriser des dragages de sédiments de qualité non immergeable. En ce sens, le pétitionnaire ne souhaite pas élargir le périmètre opérationnel du dossier aux sédiments de qualité non immergeable.

Les dossiers réglementaires complémentaires (dossier loi sur l'eau, notice d'incidences Natura 2000, étude d'impact) éventuellement nécessaires pour ces autres filières seront réalisés préalablement aux travaux et déposés pour instruction auprès des services de l'état. Les travaux ne pourront pas commencer sans l'obtention de ces autorisations administratives complémentaires.



3.1 LOCALISATION DES SITES DE TRAVAUX

Les sites de dragage étudiés et le site d'immersion sont localisés ci-après.

3.1.1 Sites de dragage

Les sites de dragage concernés par le projet pour Lorient Agglomération sont les suivants :

- Le port de Kernevel, à Larmor-Plage ;
- Les ports de Lorient La Base et de Lorient centre, à Lorient ;
- Le port de Port-Louis ;
- Le port de Ban-Gâvres.

Ils sont localisés sur la planche suivante.

Planche 1 : Localisation des sites de dragage pour Lorient Agglomération

Ils sont présentés en détail dans les fiches présentées en annexe.

3.1.2 Site d'immersion

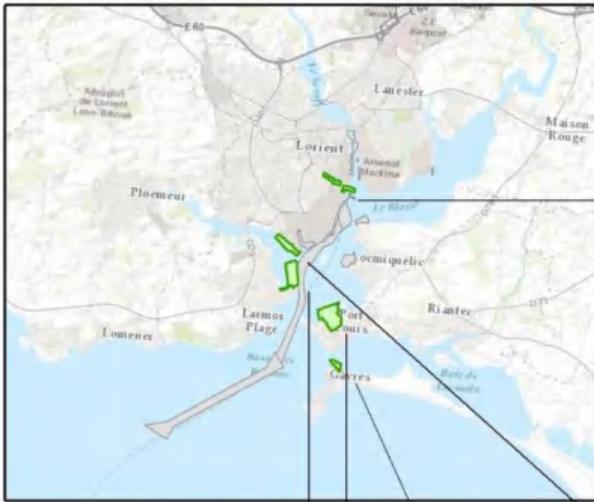
Le site d'immersion situé au Nord-Ouest de l'île de Groix est exploité depuis 1997. Il est situé à 2 milles au Nord-Ouest de la pointe de Pen Men (île de Groix) et à 4 milles dans l'Ouest / Sud-Ouest de la pointe du Talud (commune de Ploemeur).

Le site d'immersion est délimité par le quadrilatère défini par les quatre points de coordonnées suivantes :

	Latitude	Longitude
A	47° 40.700' N	3° 32.630' W
B	47° 40.700' N	3° 31.300' W
C	47° 40.075' N	3° 32.397' W
D	47° 40.075' N	3° 33.649' W

Tableau 1 : Coordonnées géographiques du site d'immersion

La surface totale du site d'immersion est de 1,86 km², pour une profondeur de 30 à 35 mètres.



0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5
Kilomètres



Source: Région Bretagne, Lorient Agglomération, Campagne des Ports du Morbihan, DCNS, Eri Maps, Fond Bing, décembre 2016, Setec in vivo

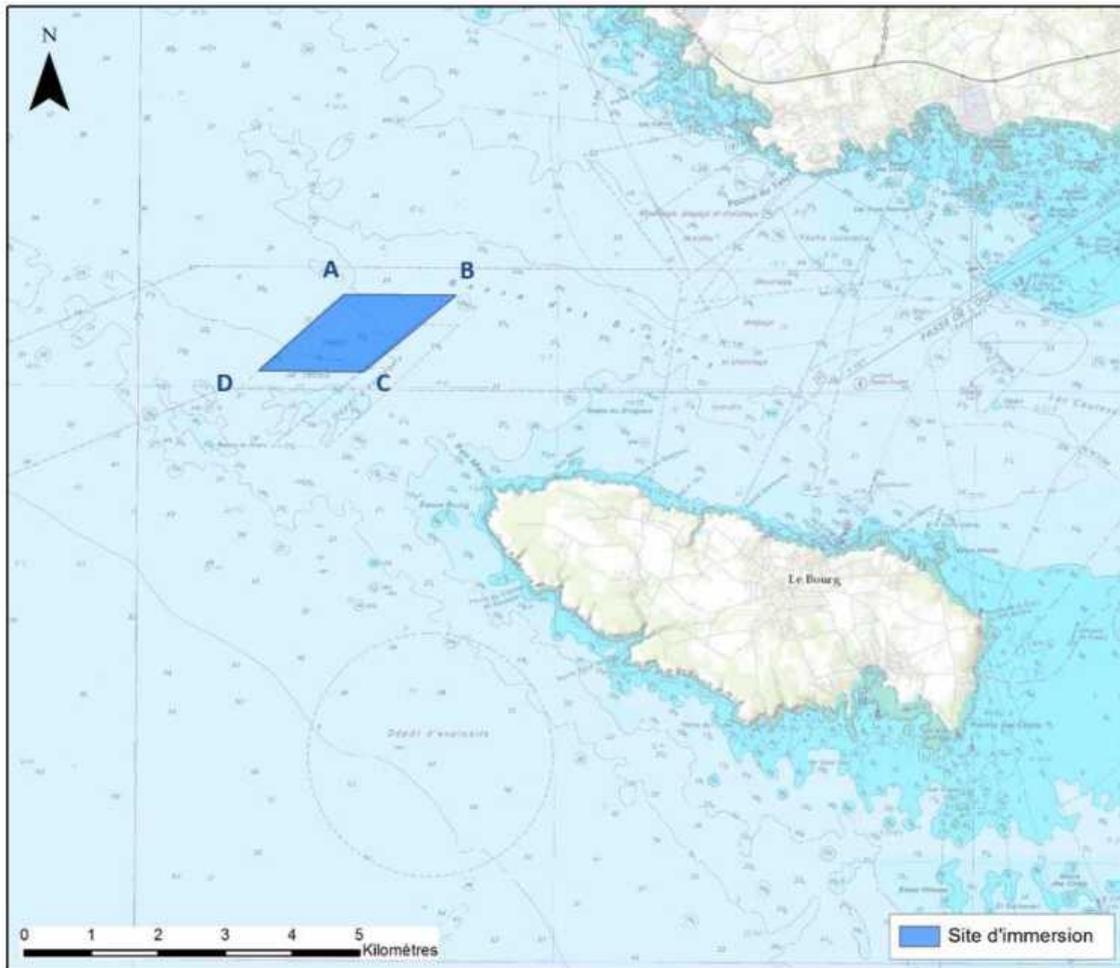


Figure 2 : Localisation du site d'immersion situé au Nord-Ouest de l'île de Groix



3.2 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES TRAVAUX

Les principales caractéristiques des opérations prévues pour les 5 ports de Lorient Agglomération sont extraites des § 2.3 et § 2.4 de l'étude d'impact.

3.2.1 Qualité des sédiments à draguer

Depuis plusieurs années, Lorient Agglomération réalise des campagnes d'évaluation de la qualité des sédiments sur l'ensemble de ses ports. De nombreuses données ont donc pu être collectées sur les sites étudiés afin de dresser un état des lieux de la qualité des sédiments sur les sites portuaires.

L'appréciation de la qualité des sédiments se fait au niveau physique (granulométrie des sédiments), et également au niveau chimique pour apprécier l'accumulation éventuelle d'éléments polluants dans les sédiments.

Les données présentées ci-après donnent une indication sur la qualité prévisionnelle des sédiments qui seront à draguer dans les 10 années à venir, mais ne préjugent pas des résultats des campagnes de caractérisation des sédiments qui seront réalisées systématiquement avant toute campagne de dragage d'entretien.

3.2.1.1 Granulométrie

Au vu des données d'analyses disponibles, les sédiments des ports gérés par Lorient Agglomération dans la rade de Lorient sont constitués majoritairement de vases (> 60%), excepté pour le port de Ban-Gâvres dont les sédiments sont caractérisés par une forte teneur en sables (> 70%).

3.2.1.2 Qualité chimique

Suite à l'analyse statistique menée sur l'ensemble des valeurs d'analyses disponibles pour évaluer le nombre de dépassements des seuils N1/N2, les sédiments des ports gérés par Lorient Agglomération dans la rade de Lorient sont caractérisés par :

- Une faible contamination (avec plus de 90% de valeurs inférieures à N1 et 10% de valeurs comprises entre N1 et 1,5 N1) : c'est le cas de Kernevel, Port-Louis, Ban-Gâvres.
- Une contamination variable selon les secteurs, avec parfois des dépassements des seuils N1 voire N2 : c'est le cas de certains secteurs de Lorient La Base et de l'avant port de Lorient centre.
- Une contamination avérée avec plusieurs dépassements des seuils N2, pour le bassin à flot de Lorient centre.



3.2.2 Volumes à draguer

Dans le cadre de la gestion concertée des opérations de dragage de la rade de Lorient, il a été élaboré un Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD) qui met en commun et harmonise les besoins et les pratiques de dragage des quatre maîtres d'ouvrage portuaires de la rade. Un programme prévisionnel des volumes à draguer chaque année en fonction des sites a ainsi été établi. Les volumes prévisionnels à draguer pour les 10 ans à venir pour les ports de Lorient Agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

Site étudié	Secteur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Kernevel		20 000			10 000	10 000	10 000	5 000			10 000
La Base	CVET	10 000				5 000			7 500		
La Base	course au large		10 000	10 000				7 500	7 500		
La Base	bassin pros					5 000	5 000			10 000	
Lorient centre	avant-port		10 000	10 000	5 000	5 000		5 000	10 000	5 000	
Lorient centre	bassin à flot										10 000
Port-Louis					5 000				5 000		
Ban-Gâvres										5 000	
Total prévisionnel à draguer (en m ³)		30 000	20 000	20 000	20 000	25 000	15 000	17 500	30 000	20 000	20 000
dont clapage en mer (en m ³)		30 000	10 000	10 000	15 000	15 000	10 000	12 500	20 000	5 000	10 000
dont gestion à terre probable (en m ³)		0	10 000	10 000	5 000	10 000	5 000	5 000	10 000	15 000	10 000

Tableau 2 : Volumes prévisionnels à draguer (en m³) pour les 10 ans à venir pour les ports de Lorient Agglomération

Les données présentées ci-avant donnent une estimation prévisionnelle des volumes de sédiments qui seront à draguer chaque année dans les 10 années à venir, mais ne préjugent pas des résultats des levés bathymétriques qui seront réalisés avant toute campagne de dragage d'entretien. Ces levés bathymétriques permettront d'affiner l'estimation des volumes à draguer pour le site concerné. Ces volumes, établis en fonction des cotes fonctionnelles à atteindre et des dynamiques sédimentaires, restent prévisionnels : ils fixent des ordres de grandeur opérationnels qui seront, chaque année, consolidés et portés à connaissance des services de l'Etat compétents et du comité de suivi des dragages Ouest Morbihan.

Selon le programme prévisionnel de gestion concertée des opérations de dragage en rade de Lorient, les dragages opérés par Lorient Agglomération concerneront des volumes compris entre 15 000 et 30 000 m³ par an, dont une partie ne pourra probablement pas être clapée mais gérée à terre (hors périmètre de la demande d'autorisation).



3.2.3 Volumes à claper

Seuls les sédiments de qualité « immergeable » pourront être clapés sur le site d'immersion au Nord-Ouest de l'île de Groix. Un protocole, commun aux quatre maîtres d'ouvrage, permettant de faire la distinction entre les sédiments de qualité « immergeable » et les sédiments de qualité « non immergeable », est proposé au § 2.4.1 de l'étude d'impact.

Au vu de la qualité estimée des sédiments des ports de Lorient Agglomération, on peut estimer que :

- Les sédiments de Kernevel, Port-Louis, et Ban-Gâvres seront probablement de qualité « immergeable » et pourront alors être gérés en mer ;
- Les sédiments de Lorient La Base et de l'avant-port de Lorient centre seront, selon les secteurs, gérés en mer ou gérés à terre, en fonction de la qualité avérée des sédiments ;
- Les sédiments du bassin à flot de Lorient centre ne seront pas de qualité « immergeable » et seront gérés à terre.

Une caractérisation physico-chimique des sédiments sera effectuée avant toute opération de dragage pour vérifier la qualité des sédiments, et également le caractère « immergeable » ou « non immergeable » des sédiments.



4 FICHE SIGNALÉTIQUE ET DOCUMENTAIRE

Renseignements généraux concernant le document envoyé	
Titre du marché	Elaboration du plan de gestion opérationnelle des dragages des ports de la rade de Lorient et autorisations décennales des dragages d'entretien
Titre du document	Dragages d'entretien dans la rade de Lorient et clapage des sédiments de qualité immergeable - Demande d'autorisation de Lorient Agglomération -
Nombre de pages/planches	17/1 planche
Maître d'Ouvrage	Lorient Agglomération BP 20001 56314 Lorient cedex
N° marché / Date de notification	Marché n° 15043 notifié le 26/11/2015
Intervenants dans l'élaboration du document	
Françoise LEVEQUE (rédaction) Séverine COUPPA (cartographie, SIG)	



5 ANNEXE : PRESENTATION DES SITES DE DRAGAGE POUR LORIENT AGGLOMERATION

KERNEVEL

Le port de Kernevel se situe près de l'anse de Quelisoy, en rive ouest de la rade de Lorient. Créé en 1988, le port de Kernevel a fait l'objet d'une importante restructuration en 2007 qui a permis d'augmenter le nombre de places sur pontons.

- ❑ **Commune** : Larmor-Plage
- ❑ **Concessionnaire exploitant** : Lorient Agglomération
- ❑ **Propriétaire concédant** : Région Bretagne
- ❑ **Principales activités** : plaisance, liaisons transrade
- ❑ **Equipements** :
 - 1100 places sur ponton (dont 100 visiteurs)
 - Sanitaires
 - Carburant
 - Cale de mise à l'eau



LORIENT LA BASE

Le port de Lorient La Base se situe au niveau de l'ancienne base sous-marine de Lorient, en face du port de Kernevel, en rive ouest de la rade de Lorient. L'aménagement du port en 2007 fait partie du programme de reconversion de ce site militaire engagé en 2001 par Lorient Agglomération.

- ❑ **Commune** : Lorient
- ❑ **Concessionnaire exploitant** : Lorient Agglomération
- ❑ **Propriétaire concédant** : Région Bretagne
- ❑ **Principales activités** : course au large, plaisance
- ❑ **Equipements** :
 - Pontons
 - Sanitaires
 - Darse (6 m x 22 m)
 - Elévateur
 - Potence



LORIENT CENTRE

Le port de Lorient centre se situe dans le centre-ville de Lorient, en rive ouest de la rade de Lorient. Naturellement abrité au fond de la rade de Lorient, le port du centre-ville de Lorient est utilisé depuis le XVII^e siècle, à l'origine pour le commerce mondial des épices, et également pour la pêche.

- ❑ **Commune** : Lorient
- ❑ **Concessionnaire exploitant** : Lorient Agglomération
- ❑ **Propriétaire concédant** : Région Bretagne
- ❑ **Principales activités** : plaisance, liaisons transrade
- ❑ **Equipements** :
 - 420 places sur pontons (dont 50 visiteurs)
 - Sanitaires
 - Darse (6 x 16 m) & élévateur (45 T)
 - Aire de carénage (9000 m² - jusqu'à 70 bateaux)



PORT-LOUIS

Le port de Port-Louis se situe derrière la citadelle de Port-Louis, en rive est de la rade de Lorient. Naturellement abritée, Port-Louis connaît une période de prospérité lorsqu'elle est choisie pour accueillir le site de la Compagnie des Indes au XVII^e siècle.

- ❑ **Commune** : Port-Louis
- ❑ **Concessionnaire exploitant** : Lorient Agglomération
- ❑ **Propriétaire concédant** : Conseil Départemental du Morbihan
- ❑ **Principales activités** : plaisance, liaisons transrade
- ❑ **Equipements** :
 - 500 places sur ponton (dont 50 places visiteurs)
 - Sanitaires
 - Aire de carénage (1500 m² - jusqu'à 25 bateaux)
 - Système de manutention (manuscopique)



BAN-GÂVRES

Le port de Ban-Gâvres se situe sur la pointe de Gâvres, en rive est de la rade de Lorient, à l'entrée de la petite mer de Gâvres. Les premiers aménagements datent de 1870 et les premiers plaisanciers s'installent à Gâvres en 2002.

- ❑ **Commune** : Gâvres
- ❑ **Concessionnaire exploitant** : Lorient Agglomération
- ❑ **Propriétaire concédant** : Conseil Départemental du Morbihan
- ❑ **Principales activités** : plaisance, liaisons transrade
- ❑ **Equipements** :
 - 65 places sur ponton (dont 8 visiteurs)
 - Sanitaires
 - Cale de mise à l'eau

